

# La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 59 Décembre 2005.  
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT  
- Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trim. 2005

Joyeux Noël  
et  
Bonne Année

## COMBIEN DE TEMPS, COMBIEN DE TEMPS....

On connaît la chanson, on connaît les paroles, même si nous n'en avons pas l'air. L'élément manquant, c'est la durée : Combien de temps encore allons nous devoir subir l'occupation du plateau de Chanturgue qui a commencé en 1996 ?

Comme l'âge du capitaine, personne ne le sait. Monsieur QUILLOT, le regretté Maire de Clermont qui portait casquette, était au gouvernail de notre bonne ville lorsque les négociations concernant l'aménagement des Côtes ont commencé. Depuis, le temps a passé, le Maire nous a quittés et nous, nous vivons toujours sous l'occupation ! Dix ans, c'est long.

Ce rappel chronologique nous mène tout droit, en cette fin d'année, à l'inévitable rétrospective : 2005 fut un triste millésime marqué d'une croix noire par la disparition de notre ami et référant archéologique Paul EYCHART, comme la fin 2004 le fut avec le décès de l'érudit Joseph JACQUET.

Par chance, quelques événements heureux sont venus émailler cette année et nous mettre un peu de baume au cœur. Citons en particulier les contacts avec Clermont Communauté et la rencontre de bon augure avec Monsieur Hubert TARRERIAS, vice-président, dont les idées convergent avec les nôtres, il s'est rendu sur le plateau des Côtes, à la différence de nombreux élus. Rappelons aussi la collaboration précieuse de Christian BOUCHARDY pour la mise en valeur des zones humides, avec la participation de la municipalité de Nohanent.

Il est temps de vous souhaiter à vous et à toute votre famille une bonne fin d'année. Rendez vous en 2006, et... qui sait ? Ce sera peut-être l'an de grâce pour Chanturgue et les Côtes.



Association pour la  
Sauvegarde des  
Côtes de Clermont  
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras  
63100 Clermont-Ferrand

Site Internet :

[\(en reconstruction\)](#)

e-mail :

ascot@netcourrier.com

## L'explication...



*Une hypothèse pour expliquer l'absence de mobilier sur Merdoigne, c'est qu'avant la bataille, par souci de sauvegarde, les Gaulois avaient transféré leurs richesses sur Corent...*

## SOMMAIRE

Éditorial	1
La stèle Les brèves	2
L'aménagement des Côtes	3/4
Corent face à Gergovie	5/6

## LA STELE

L'ASCOT ouvre une souscription pour la réalisation d'une stèle en la mémoire de Paul Eychart.

Elle sera exécutée par le sculpteur Yves CONNIER et représentera une scène de bataille, d'une hauteur de 80 cm d'après le dessin de Paul EYCHART ( ci contre) et soulignée d'une épigraphe.

**Les souscriptions sont à adresser à L'ASCOT. Vous serez invités lors de la mise en place de la stèle au cours de l'été prochain ( Fin juin ), près du sanctuaire sur une parcelle de l'ASCOT.**



---

**BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES.**

---

**DISTINCTION** : Le 12/11/2005, M. Yves Connier s'est vu remettre le prix régional de la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art (SEMA). Ce prix a récompensé deux années de travail pour la restauration de la façade du musée Alfred-Douët à Saint-Flour. M. Yves Connier a restauré les médaillons et les chapiteaux qui décorent ce bâtiment datant de la renaissance. C'est à cet artiste discret et compétent que nous avons confié la réalisation de la stèle de Paul Eychart.

**DECORATION** : Le 19/11/2005, dans la salle des Lavoirs à Nohanent, M. Christian Bouchardy a été fait chevalier de la Légion d'honneur. Nous nous réjouissons de cette décoration amplement méritée. La protection de l'environnement nécessite que le grand public soit sensibilisé à sa beauté et à ses problèmes. Dans ses films et ses livres, pédagogiques et très documentés, Christian Bouchardy nous fait partager son amour de la nature en révélant ses secrets et ses trésors. Devant une salle comble devenue trop petite pour accueillir tous ses amis, nous avons découvert les talents de conteur de M Bouchardy qui a commenté sa biographie avec poésie et beaucoup d'émotion.

**Nos félicitations à ces deux artistes qui dans leurs activités différentes font honneur à notre région.**

**CHANTURGUE** : Les délais pour les astreintes fixées par le juge à l'occasion des dernières procédures arrivent à leur terme. Nous pensons que des actions décisives pourraient avoir lieu au printemps, menées conjointement par la municipalité et le SMAF. Dans notre prochaine Chronique de mars nous ferons un point complet de la situation, et nous publierons un plan d'ensemble de Chanturgue avec indication des parcelles et de leurs propriétaires.

*L'aménagement des Côtes a fait l'objet par Clermont communauté d'un appel d'offres. Nous avons transmis et commenté à M. Tarrerias, vice-président chargé de l'Environnement, nos propres réflexions sur ce projet...*

## **Nos suggestions pour l'aménagement des Côtes**

Clermont Communauté bénéficie au N/O de la ville de Clermont-Ferrand d'un espace naturel verdoyant et vallonné, recelant sur ses plateaux (les Côtes et Chanturgue) des richesses archéologiques majeures. Cet espace naturel a été en partie protégé grâce à la présence de l'ASCOT à l'activité de ses membres, et surtout au travail scientifique accompli par Paul Eychart durant près de 50 ans.

Préserver l'archéologie dans un espace naturel est la base de notre philosophie, aussi, mettre en valeur ces éléments fondamentaux pour le bénéfice de la collectivité constitue l'objectif citoyen de notre association.

Les Côtes doivent s'ajouter en complément du parc de Montjuzet pour la promenade, la détente et la découverte. Il est important, même si cela peut paraître paradoxal, de débiter l'aménagement des Côtes par une **interdiction de circuler aux véhicules à moteurs**, hors ceux des riverains, résidents, ou des exploitants agricoles. C'est un problème de sécurité qui actuellement devient préoccupant.

Pour les Côtes, nous avons considéré deux orientations : Les actions d'aménagement d'une part, les projets d'animation pour la promotion du site d'autre part.

### **Les actions d'aménagement**

#### **La carrière.**

Nous avons considéré deux zones : La zone d'extraction d'une surface importante, et celle où se trouvait la station d'enrobés. Cette dernière, est séparée de la partie exploitée par une montée de terre recouvrant la plus grande partie d'un **rempart** que la carrière n'a pas détruit. Aménager cet espace pour un **camping communautaire** nous paraît réalisable, il n'en existe pas à proximité, on éviterait ainsi le camping sauvage avec la pollution qui l'accompagne.

L'implantation d'un camping pourrait, par ailleurs, justifier un **gardiennage** qui aurait la surveillance de l'ensemble des Côtes. La **barrière** à l'entrée de la carrière n'a pas été déposée, il nous semble nécessaire de la conserver pour limiter l'accès aux engins à moteur qui ont déjà détruit une partie des plantations ainsi que la végétalisation réalisées en fin d'exploitation de la carrière.

Dans la partie exploitée de la carrière, on pourrait concevoir une **zone de loisirs** excluant les véhicules à moteur, afin qu'ils ne servent pas d'aspirateur à tous les prédateurs motorisés (quads, motos...). En résumé, pour la carrière, nos propositions sont les suivantes :

- Camping dans la zone où se trouvait la station d'enrobés
- Création d'un emploi de gardiennage pour l'ensemble des Côtes
- Zone de loisirs, piste VTT acrobatique, de Skate-board, centre Hippique
- Dégager et mettre en valeur le rempart
- Etablir un cahier des charges pour l'entretien des zones humides et bassins d'orages
- Panneau de présentation de la faune et de la flore des zones humides
- Maintenir la barrière à l'entrée de la carrière

#### **Le plateau des Côtes**

Cet espace de plus de 100 ha peut-être aménagé très avantageusement étant donné la variété de ses richesses, voici les propositions de l'ASCOT :

- Reprendre les fouilles archéologiques avec sondages aux embases des restes de cabanes ou capitelles, au dessus du rempart S/E, dans la zone des échoppes et du marigot.....

- Pour agrémenter un parcours gaulois, reconstruire 2 ou 3 cabanes ou capitelles en pierre ainsi qu'un habitat gaulois au bas du rempart S/E sous contrôle archéologique.



- Réaliser un passage entre les deux remparts au N/E ( débroussaillage ) pour compléter le parcours de découvertes

- Etude de la zone du marigot pour sa mise en valeur, en relation avec la LPO pour l'aspect ornithologique.

- Etude géologique afin de connaître l'origine de certaines sources qui se sont rétablies depuis l'arrêt de la carrière, ( puits artésiens ?)

- Sur les chemins et sentiers de promenade, indiquer par des panneaux l'origine des appellations qui figurent sur les plans cadastraux : « les rases du loup », « la Reine », « le bègue » « le torrent sous le têt », « le font du chien »,

- Définir les zones cultivables et celles de pâturage pour les ovins (entretien naturel du plateau)

- Pose de 3 tables d'orientation qui pourraient être réalisées dans le cadre de travaux pratiques comme cela avait été envisagé par le lycée Ambroise Brugière qui bénéficiait d'une aide financière du Rotary Club. L'une pourrait être placée sur la route d'accès à la tour hertzienne, face à Clermont, la deuxième au dessus du rempart devant Chanturgue, la dernière, au nord du plateau côté Blanzat.

- Création de parkings à implanter dans l'étude générale des chemins et sentiers de promenade. Pour accéder au plateau et bénéficier du panorama sur Clermont, l'un de ceux-ci pourrait se situer sur la gauche de la route allant à la tour hertzienne, à proximité de la table d'orientation, parking avec emplacements de stationnements prioritaires pour handicapés.

- La réalisation d'une partie de ces actions est nécessaire pour finaliser le tracé d'un parcours de découvertes associant environnement et archéologie. Ces indications à l'intention des écoles et touristes, identifiées par un dépliant à la Maison du tourisme, pourraient être gérées par une association de guides conférenciers (4A par ex).



*De gauche à droite : MM. Anglaret, Tarrerias, Bambier (Chamina) et Lorin, sur les Côtes.*

## Chanturgue

Nous espérons que ce plateau fermé au public depuis 1996 lui soit rendu avant la fin de cette année, toutes les procédures engagées ayant été favorables tant à la ville de Clermont qu'aux particuliers. Un géomètre sera ensuite indispensable pour le bornage des parcelles et nécessaire pour identifier les chemins et surfaces qui redeviendront accessibles aux promeneurs.

Tout projet sur le plateau, archéologie, mise en valeur des contours du camp romain, environnement, est subordonné aux actions qui **doivent faire appliquer** les décisions de justice.

Ce qui actuellement reste possible concerne les zones viticoles qui se situent en dehors du plateau ainsi que la création d'un parking à l'emplacement de l'ancienne carrière de Chanturgue.

## La promotion des Côtes, Var et Chanturgue

Pour faire connaître et apprécier les Côtes, il faut organiser des manifestations qui associent l'intérêt général à un thème environnemental (déchets, les pollutions, la flore, la faune.....), ces manifestations seraient de la responsabilité de Clermont- Communauté en collaboration avec les associations qui militent pour la défense de la nature.

Toujours avec le même objectif, organiser un cross annuel intégrant dans son tracé la carrière, les Côtes , le Puy de Var, Chanturgue. Ce serait le « cross des Côtes », parcours VTT ou pédestre.

Concernant l'impact du tourisme et des promeneurs, pour ne pas aggraver la circulation dans le secteur N/O, ne pourrait-on pas étudier l'implantation d'un parking de dissuasion dans la zone basse de la carrière au N /O de celle-ci. Parking desservi par des navettes régulières autant pour ceux qui se rendent à leur travail que pour les personnes qui se rendront sur les Côtes dans un but de promenade, ou à la zone de loisirs.

Toutes ces propositions sont à étudier avant d'être validées et complétées éventuellement afin de s'intégrer dans un calendrier de réalisations. Dans cette perspective, l'ASCOT apportera toute son énergie ainsi que sa participation active comme elle l'a toujours fait, pour l'aménagement des Côtes.



*Nous présentons ci-dessous une réflexion de Dominique Sauret-Velle, avocate, spécialiste en droit de la propriété intellectuelle, à Paris, intéressée de longue date par la controverse sur Gergovie...*

### **CORENT FACE À GERGOVIE**

Depuis cet été, les médias se sont fait l'écho des découvertes réalisées par Matthieu Poux, archéologue du pôle archéologique Rhône-Alpes et conservateur du Musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon (le Monde du 3 août 2005, TF1 fin août, le Figaro du 15 novembre 2005), résultant de ses trois dernières années de fouilles sur l'oppidum de Corent que borde l'Allier au sud de Clermont-Ferrand. Ces découvertes sont en effet formidables et font de Corent un site majeur puisque selon Monsieur Poux, cet oppidum recèle les vestiges du «*plus grand sanctuaire des Arvernes au I<sup>ère</sup> siècle avant notre ère* » (daté de 150 av.J.C., ce sanctuaire a un plan carré de 50 m de côté entouré d'une galerie couverte).

Les fouilles les plus récentes, celles entreprises à partir de 2004 autour du sanctuaire, ont fait apparaître un quartier d'habitation (tranchées laissées par les cloisons de bois, trous des poteaux de soutien des cloisons et des toits, meules, vaisselle, reste de boucherie, etc). Si l'on en juge par le réseau de ruelles qui apparaît autour du sanctuaire et les vestiges détectés par la photographie aérienne, Corent aurait pu abriter plusieurs milliers d'habitants, ce qui permettrait à cet oppidum de rivaliser aisément avec Bribracte, capitale des Eduens, voire de le surpasser...

Une question surgit immédiatement : comment situer Corent par rapport à la célèbre Gergovie?

Selon certains archéologues, Gergovie aurait été itinérante : d'abord située sur Corent, Gergovie se serait déplacée sur Gondole (oppidum de plaine enserré entre l'Allier et l'Auzon et situé entre Clermont et Corent) et enfin à Mergogne juste avant la conquête, sans que les dates de ces déménagements ne soient vraiment précisées... Matthieu Poux pense plutôt que ces trois sites doivent être considérés comme les trois pôles d'un ensemble urbain étendu sur plusieurs milliers d'hectares.

Au regard des découvertes réalisées ces dernières années en Limagne qui démontrent la forte densité d'occupation de cette région « *inégalée à l'échelle européenne* », selon Vincent

Guichard, cette idée est séduisante. D'autant que ni Corent ni Gondole ne présente les caractéristiques d'un oppidum défensif (Corent n'a pas de remparts et Gondole est situé en plaine), ce qui les exclut d'emblée de l'identité gergovienne.

L'existence d'une urbanisation multipolaire n'est pas unique à l'époque qui a précédé la conquête de César. Ainsi, Strabon nous indique-t-il que les Eduens possèdent à la fois une forteresse militaire, l'oppidum de Bibracte et une ville commerçante, Cabyllinum (Chalon-sur-Saône).

L'oppidum est souvent issu du refuge primitif des populations néolithiques où s'est fixée une population en quête de sécurité : les derniers siècles de l'indépendance gauloise, les guerres intérieures et les invasions comme celles des Cimbres et des Teutons (113 av. J.C.) ont renforcé ce besoin de sécurité et les oppida se sont multipliés : c'est ce qu'on appelle « la civilisation des oppida » qui caractérise le monde celtique du II<sup>ème</sup> siècle av. J.C. jusqu'à la conquête de César. S'agissant de Gergovie, on sait que l'oppidum a été assiégé par 300.000 Cimbres et Teutons aux alentours de 104 av. J.C.

Parallèlement, le commerce s'est développé, ce qui a nécessité une implantation urbaine plus proche des voies de communication. Il est donc parfaitement logique que les Arvernes, qui avec les Eduens forment le plus puissant des peuples gaulois, disposent - en dehors de l'oppidum défensif de Gergovie - d'autres sites urbanisés tels que Corent ou Gondole.

La thèse défendue par Matthieu Poux paraît donc tout à fait cohérente à un gros détail près : Merdogne ne peut être retenu comme l'oppidum militaire de Gergovie, aucune trace d'occupation gauloise n'ayant été mise en évidence depuis 130 ans de fouilles ! Comme le souligne d'ailleurs le Figaro du 15 novembre 2005, « (...) le site est peu éloquent ; ce plateau de 70 hectares n'a livré que de l'habitat et des objets postérieurs à la conquête (...) ».

On peut ajouter que de surcroît, Merdogne ne correspond toujours pas, malgré les multiples thèses contorsionnistes des tenants du site officialisé par Napoléon III, à la description particulièrement précise de César qu'il s'agisse de la topographie du site ou des mouvements de la bataille.

Espérons que les Côtes de Clermont qui correspondent en tous points au texte de César et qui a connu une occupation humaine depuis le néolithique, puissent un jour bénéficier du même traitement de faveur que Corent, c'est-à-dire d'une fouille programmée sur plusieurs années, qui démontrerait que ce site de 160 hectares est bien l'oppidum militaire assiégé par César.

Ces fouilles pourraient également permettre de vérifier la thèse développée par Paul Eychart dans son dernier ouvrage intitulé « César est entré dans Gergovie » (Les Editions de Beauvoir), selon laquelle Gergovie aux Côtes de Clermont était double, partagée entre le sommet de l'oppidum et son pied (quartier de Trémonteix). Après la conquête de César, la hauteur a été abandonnée, comme partout ailleurs à cette époque de pacification romaine et la ville du bas a été conservée et s'est étendue pour devenir Augustonemetum, puis Clermont-Ferrand.

*Domlnique SAURET-VELLE*

Bulletin d'abonnement à « <i>La Chronique de l'Oppidum</i> » à retourner à <b>ASCOT</b> , 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand
Nom / Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Souhaite recevoir « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 €(4 numéros)

Bulletin d'adhésion à l'« <i>ASCOT</i> » Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : ascot@netcourrier.com ✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)
Nom / Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.
Adhésion annuelle : 16 € <input type="checkbox"/>
Membre bienfaiteur (30 €ou plus) <input type="checkbox"/>